#### 17-01-2022

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 17 JANVIER 2022 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

#### Membres du conseil :

M. Patrice Ayotte, district nº 1;
M. Daniel Ricard, district nº 2;
Mme Sophie Lajeunesse, district nº 3;
M. Pierre Lépicier, district nº 4;
M. Pierre Lépicier, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et M<sup>me</sup> Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

### 581-2022 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour **MODIFIÉ** suivant soit adopté ainsi :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021;
- 3. Approbation des dépenses;
- 4. Période de questions;
- 5. Dépôt des résultats de procédure d'enregistrement pour les règlements suivants :
  - 433-2021 Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;
  - 434-2021 Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire «Les Vallons»;
- 6. Constitution réserve financière Élection 2025;
- 7. Allocations Membres des comités;
- 8. Adoption du Règlement 441-2022 Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
- 9. Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 10. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal;
- 11. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités;
- 12. Annulation de compte de taxes;
- 13. Retrait de l'entente du RCCI Matawinie Recherche des causes et circonstances d'un incendie;
- 14. Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie;
- 15. Octroi de contrat Achat de 150 bacs bleus;
- 16. Politique de soutien pour l'achat de toilettes à faible consommation d'eau Renouvellement de l'enveloppe budgétaire;
- 17. Avis de motion Règlement 442-2022 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$;
- 18. Octroi de contrat Entretien du camion #30 Peinturer châssis et boîte;
- 19. Fermeture d'une portion de la rue Lionel;
- 20. Ouverture des soumissions TP-IN07.11-2021 Les Vallons Phase 2 Ouvrages supérieurs;
- 21. Nomination des représentants Comité consultatif de la sécurité routière;
- 22. Octroi de contrat Fournitures et épandage d'abrasif chemin de la Pointe-à-Roméo;
- 23. Approbation du cahier de charges TP-IN02.11-2021 Réfection rue des Sables, Athéna, croissants Jacline et Monique;
- 24. Affichage de poste Technicien(ne) en génie civil;
- 25. Affichage de poste Technicien(ne) en génie civil;

# Suite de la résolution 581-2022

- 26. Nomination des représentants Comité consultatif en environnement POINT RETIRÉ;
- 27. Nomination des représentants Comité consultatif d'urbanisme;
- 28. Demande de subvention Fonds région rurale Remplacements d'enseignes;
- 29. Patinoire couverte réfrigérée Ententes de commandite;
- 30. Autorisation de signature Publicités du Félicien;
- 31. Renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec;
- 32. Embauche Surveillants de gymnases;
- 33. Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2022;
- 34. Nomination des représentants Comité consultatif en loisir et vie communautaire;
- 35. Affichage de poste Coordonnateur(trice) du camp de jour;
- 36. Nomination d'un délégué en réussite éducative;
- 37. Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque;
- 38. Nomination des représentants Comité consultatif en culture;
- 39. Octroi de contrat Architecture Rénovation de la bibliothèque;
- 40. Avis de motion Règlement 443-2022 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque
- 41. Levée de la séance.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

582-2022 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

583-2022 Approbation des dépenses

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 139 403,01 \$ (chèque 31143 à 31191) ainsi que la somme de 2 986 359,31 \$ (paiements en ligne 502 892 à 503 041) pour un total de 3 125 762,32 \$ et les salaires de 214 814,08 \$ du mois de décembre 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_

### Point n° 4

Période de questions

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

#### Point 5

Dépôt des résultats de procédure d'enregistrement pour les règlements suivants: 433-2021 et 434-20217

Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :

- 433-2021 Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin Joliette et de la rue Principale – aucune signature;
- 434-2021 Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la Phase 2 du projet de développement domiciliaire Les Vallons – aucune signature.

### 584-2022 Constitution réserve financière - Élection 2025

CONSIDÉRANT QUE 1'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

# CONSIDÉRANT QU'

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

# **CONSIDÉRANT**

ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la présente résolution, conformément à l'article 278.1 LERM, constitue un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

# CONSIDÉRANT QUE

le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu :

# Suite de la résolution 584-2022

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 12 500 \$ annuellement pour les exercices financiers 2022 à 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le budget de fonctionnement de l'année en cours 2022.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

#### 585-2022 Allocations – Membres des comités

CONSIDÉRANT l'existence du comité consultatif en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'autres comités consultatifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite récompenser l'assiduité des membres

citoyens desdits comités consultatifs;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de verser une compensation de 45 \$ aux membres citoyens des comités consultatifs pour chacune de leurs présences.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 586-2022 Adoption du Règlement 441-2022 – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du

conseil a reçu une copie du Règlement nº 441-2022 - Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services

municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le

règlement et renoncent à sa lecture;

# Suite de la résolution 586-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le Règlement 441-2022 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement nº 441-2022.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# 587-2022 Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux

du Québec

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de payer les frais de cotisations et d'assurances 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et la directrice générale adjointe, selon les coûts suivants :

MEMBRES	COTISATIONS (AVANT TAXES)	ASSURANCES (TAXES INCLUSES)
Jeannoé Lamontagne	495 \$	395 \$
Marine Revol	450 \$	395 \$

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_

# 588-2022 Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 795,91 \$ avant taxes afin de conserver l'accès Internet en 2022.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

### 589-2022

Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la

# Suite de la résolution 589-2022

Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2022, au coût de 4 889,05 \$ excluant les taxes.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

# 590-2022 Annulation de compte de taxes

CONSIDÉRANT QU' une fiche de propriété aurait dû être annulé suite à la réception d'un certificat d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ladite fiche a accumulé des intérêts au fil des ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de radier le compte de taxes pour le matricule n° 1009-55-5987 pour un montant total de 7,61\$.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 591-2022 Retrait de l'entente du RCCI Matawinie – Recherche des causes et circonstances d'un incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait adhéré à une entente régionale sur les

recherches des causes et des circonstances d'un incendie

(RCCI);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2014 nos services ont été demandés à deux reprises et que nous avons dû refuser par manque de ressources;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas les ressources pour garantir un enquêteur

RCCI à toute la Matawinie;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence et de retirer la Municipalité de l'entente du RCCI Matawinie.

Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de renouveler l'adhésion du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence, du directeur adjoint et du chef aux opérations à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2022 en déboursant 280 \$ excluant les taxes pour chacun.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

593-2022 Octroi de contrat – Achat de 150 bacs bleus

CONSIDÉRANT QUE l'achat de 150 bacs bleus doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'achat des 150 bacs bleus à USD Global, pour un montant de 16 351,50 \$ excluant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus du fonds réservé aux bacs.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

594-2021

Politique de soutien pour l'achat de toilettes à faible consommation d'eau – Renouvellement de l'enveloppe budgétaire

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de soutien à l'achat de toilettes à faible

consommation d'eau le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, le total des remboursements d'achat de toilettes s'est

élevé à 1 700 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique doit être reconduite pour assurer son application;

# Suite de la résolution 594-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de reconduire la politique jusqu'au 31 décembre 2022 et d'accorder une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour l'année courante afin de rembourser l'achat d'une toilette à faible consommation d'eau pour les citoyens et citoyennes qui en ont fait l'acquisition, selon les modalités décrites à ladite politique.

- 1. Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc (2500 \$) pour les immeubles desservis;
- 2. Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général (2500\$) pour les immeubles non desservis.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

# 595-2022

Avis de motion – Règlement 442-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 442-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec.

➤ Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 442-2022

# 596-2022

Octroi de contrat – Entretien du camion nº 30 – Peinturer châssis et boîte

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du camion n° 30 doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

# Suite de la résolution 596-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'Entreprise Perreault, pour l'entretien du camion n° 30, pour un montant total de 12 900 \$ excluant les taxes.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

597-2022
Fermeture d'une portion de la rue Lionel

**CONSIDÉRANT** le projet de réaménagement de la rue Lionel;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Lionel ne donne plus accès à la route 131;

CONSIDÉRANT QU' il convient de laisser un accès aux lots 5 359 939 et 5 359 940;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de fermer partiellement la rue Lionel sur le lot 5 360 387, de l'emprise de la route 131 sur une longueur de 46 mètres vers le sud tel qu'illustré sur le plan suivant :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE CONSEILLERS

Ouverture des soumisions - TP-IN07.11-2021 Les Vallons Phase 2 -Ouvrage supérieurs

CONSIDÉRANT QU'

un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 22 novembre 2021 et dans le journal L'Action, édition du 17 novembre 2021, pour les travaux de voirie et d'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc.;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces

publiquement soumissions ont été ouvertes 14 décembre 2021, à 15h00, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, en présence de M. Élie Marsan-Gravel et de M<sup>me</sup> Richère Fournelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX (AVANT TAXES)
Roxboro excavation inc.	572 000,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	548 509,47 \$
Sintra inc.	573 222,24 \$
BLR Excavation	599 982,09 \$

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux de voirie et l'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc., et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges nº TP-IN07.11-2021, pour un montant total de 548 509,47 \$ excluant les taxes.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

599-2022 Nomination des représentants - Comité consultatif de la sécurité routière

> CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** ses membres citoyens doivent être nommés;

# Suite de la résolution 599-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de nommer M. Martin Asselin, M. Claude Tessier et M. Benoit Sylvestre à titre de représentants du comité consultatif de la sécurité routière.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 600-2022 Octroi de contrat – Fournitures d'épandage d'abrasif chemin de la Pointe-à-Roméo

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de fournitures et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Michel Lépine, pour l'achat de fourniture et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo, pour un montant total de 3000 \$ excluant les taxes.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

601-2022 Approbation du cahier de charges TP-IN02.11-2021 – Réfection rues des Sables, Athéna, croissants Jacline et Monique

CONSIDÉRANT QUE la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique doit être effectuée;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

- 1. accepter le cahier de charges n° TP-IN02.11-2021 pour la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique;
- 2. d'effectuer une demande de prix.

Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil

# **CONSIDÉRANT**

la réception de la lettre de démission de Mme Karina Doyle

prenant effet le 19 janvier 2022;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l'affichage d' un poste permanent à temps plein de technicien(ne) en génie civil.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 603-2022

Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil

CONSIDÉRANT

le projet d'implantation d'un logiciel pour permettre d'améliorer

la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QU'

un inventaire de nos infrastructures doit être réalisé;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l'affichage d'un poste étudiant de technicien(ne) en génie civil afin de procéder audit inventaire.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 604-2022

Nomination des représentants - Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le terme du mandat des membres du comité consultatif de l'urbanisme vient à échéance;

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de nommer M. Jocelyn Baril, M<sup>me</sup> Lysianne Gourgues, M<sup>me</sup> Roxanne Jetté, M<sup>me</sup> Julie Provencher et M. Samuel Thibodeau en tant que représentants du comité consultatif d'urbanisme.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# 605-2022

Demande de subvention - Fonds région ruralité Remplacements d'enseignes

**CONSIDÉRANT** 

la somme de 68 555 \$ disponible au fonds Région Ruralité (FRR)

pour 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** 

le projet de remplacement d'enseignes de la Municipalité adopté

dans le PTI 2021;

# Suite de la résolution 605-2022

#### CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des préoccupations majeures

communications, visibilité et rayonnement de plusieurs processus de consultations (planification stratégique, Plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre, consultation sur la refonte du plan d'urbanisme);

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d'autoriser la Municipalité à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité de 68 555 \$ pour le projet de remplacement d'enseignes.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 606-2022 Patinoire couverte réfrigérée – Ententes de commandite

CONSIDÉRANT QU' un plan de commandite a été approuvé par le conseil pour le projet

de patinoire couverte réfrigérée;

**CONSIDÉRANT** les rencontres avec les entrepreneurs locaux pour ce projet et la

confirmation que le projet d'entente est accepté par les sept

partenaires;

CONSIDÉRANT l'embargo sur l'identité des partenaires afin de bien établir le plan

de visibilité contenu dans les ententes;

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le conseil approuve les ententes de commandite pour le projet de patinoire couverte réfrigérée et que la mairesse et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer les ententes.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 607-2022 Autorisation de signature - Publicités du Félicien

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est positionné pour le maintien de la publicité dans le

Félicien:

**CONSIDÉRANT QUE** par souci d'efficacité il est préférable que la gestion des ententes

publicitaires soit une démarche administrative;

# Suite de la résolution 607-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le conseil municipal autorise le directeur du Service des communications à négocier et signer les ententes publicitaires pour le Félicien.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# 608-2022 Renouvellement

Renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association des communicateurs municipaux du Québec en autorisant une dépense de 275 \$ excluant les taxes.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

### 609-2022

Embauche – Surveillants de gymnases

CONSIDÉRANT QUE des activités de la programmation régulière se dérouleront dans

les gymnases des écoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la surveillance de ces activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que les règles sanitaires en vigueur

soient respectées;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'embaucher M. Félix Lapointe, Mme Julie Grenier, M. Zacharie Riopel, Mme Florence Legault et de M. Antoine Therrien à titre de surveillants de gymnases pour la programmation régulière de l'hiver 2022 selon les conditions suivantes :

- 1. le contrat débutera la semaine du 29 janvier 2022;
- 2. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
- 3. La Municipalité versera 13,50 \$ (Félix Lapointe, Zacharie Riopel, Florence Legault et Antoine Therrien) et 14,75 \$ (Julie Grenier) pour chaque heure de surveillance effectuée.

# Suite de la résolution 609-2022

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

### 610-2022 Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre des emplois d'été à des jeunes de

15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour sont à temps plein avec un minimum

de 30 heures et d'une durée d'au moins six semaines;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi été Canada peut couvrir jusqu'à 50 % du

salaire horaire minimum;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire a déposer une demande pour quatre postes au camp de jour de l'été 2022 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité Canada.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

# 611-2022 Nomination des repré-

sentants – Comité consultatif en loisir et vie communautaire

CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif en loisir et vie

communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ses membres citoyens doivent être nommés;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de nommer Mme Denyse Robitaille, Mme Marie-Christine Hivon et M. Alexandre Robitaille en tant que représentants du comité consultatif en loisir et vie communautaire.

Affichage de poste – Coordonnateur(trice) adjoint(e) du camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la préparation du camp de jour débute en mars;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination doit participer dès que possible à la préparation du camp;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour estival accueille habituellement environ 200 enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'animateurs et d'accompagnateurs est composé d'une vingtaine d'employés;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) adjoint(e) du camp de jour estival du 20 janvier au 4 février 2022 dans le but d'une embauche pour la dernière semaine de février.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 613-2022

Nomination d'un délégué en réussite éducative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à participer aux Journées de la

persévérance scolaire 2022;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'adoption de la résolution d'appui et d'engagement

à l'égard des Journées de la persévérance scolaire 2022, le CREVALE demande la nomination d'un délégué en réussite

éducative;

CONSIDÉRANT QUE le délégué de la Municipalité devra participer à l'événement

régional du Chantier réussite éducative du 14 février prochain;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire en tant que délégué municipal en réussite éducative afin que celui-ci participe à l'événement régional du 14 février prochain.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 614-2022

Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU'

un budget est prévu pour allouer une compensation aux bénévoles de la bibliothèque pour leurs frais de déplacement; Suite de la résolution 614-2022

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge une telle compensation appropriée ;

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser une dépense de 676 \$ à titre de compensation pour les bénévoles de la bibliothèque, à distribuer de la façon suivante (3,00 \$ du déplacement par bénévole) :

BÉNÉVOLES	COMPENSATION ALLOUÉE
Élisabeth Marot	51,00 \$
Sofya Gravel	42,00 \$
Manon Deschenes	99,00 \$
Daniel Joly	156,00 \$
Johanne Lessage	165,00 \$
Roger Guilmain	87,00 \$
TOTAL	676,00 \$

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

615-2022

Nomination des représentants – Comité consultatif en culture

> CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif en culture;

**CONSIDÉRANT QUE** ses membres citoyens doivent être nommés;

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer M. Frédéric Dufresne, Mme Jacqueline Malo et Mme Andréanne Tessier en tant que représentants du comité consultatif en culture

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

616-2022 Octroi de contrat -Architecture – Rénovation de la bibliothèque

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation de la bibliothèque doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le

Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

# Suite de la résolution 616-2022

# EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Hétu Bellehumeur pour la préparation des plans et devis, pour la rénovation de la bibliothèque, pour un montant total de 14 500 \$ excluant les taxes.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

### 617-2022

Avis de motion – Règlement 443-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque

La conseillère Ingrid Haegeman donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 443-2022 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 443-2022.

# 618-2022

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 20.

Audrey Boisjoly

Jeannoé Lamontagne

Mairesse

Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».